



Registre des activités de traitements de données personnelles de la préfecture de l'Ariège

Mis à jour le 14 décembre 2023

Activité n°1 : Représentation de l'État

Finalités	
Finalité 1	Gestion des affaires réservées
Finalité 2	Traitement et suivi des interventions
Finalité 3	Distinctions honorifiques
Finalité 4	Relations avec les élus du département
Finalité 5	Protocole, déplacements et cérémonies officielles
Finalité 6	Relations avec la société civile (monde économique, associatif, médias, représentants du culte etc.)
Bases de licéité	
RGPD	OUI Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Elus
	Usagers
	Responsables d'organismes publics ou privés
	Membres de la société civile
	Agents de l'Etat
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées, justificatifs...
	Photos
	Selon les besoins (dossiers de décorations, relations avec les élus ou les associations...), données dites sensibles : origine, opinions politiques, religieuses, philosophiques ou syndicales, santé, sexualité.
	Eléments relatifs à la vie personnelle
	Eléments relatifs à la vie professionnelle
	Selon les besoins (dossiers de décorations...): infractions et condamnations
	Informations diverses transmises par l'utilisateur
	Historique des demandes et des échanges
Catégories de destinataires	
	Services en charge du traitement
	Autres services / autres organismes (autres administrations, services de police et de gendarmerie, Gouvernement, Présidence de la république, Grande chancellerie de la légion d'honneur)
	Personnes concernées
Existence de transferts de données hors UE	
	Non

Durée de conservation prévue	
	5 ans
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	14/12/23

Activité n°2 : Ordre public et sécurité

Finalités	
Finalité 1	Manifestations sur la voie publique et grands rassemblements
Finalité 2	Hospitalisation en soins psychiatriques sans consentement
Finalité 3	Gens du voyage
Finalité 4	Enquêtes administratives
Finalité 5	Prévention de la délinquance et de la radicalisation
Finalité 6	Concours de la force publique
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Oui (lutte contre la radicalisation)
Fondements juridiques	
	décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Usagers
	Patients (personnes présentant une menace à l'ordre public)
	Agents de l'Etat
	Responsables d'organismes publics ou privés
Catégories de données traitées	
	Identité, coordonnées personnelles et professionnelles, immatriculation des véhicules
	Photo
	Vie personnelle (éléments relatifs à la famille de la personne intéressée)
	Données sensibles : santé (personnes hospitalisées sous contrainte), potentiellement tout type de données sensibles (notamment pour les déclarations de manifestations selon leur objet)
	Données d'infractions et condamnations pénales
	Données de localisation (lieu de déplacement des patients lors des sorties ou programme de soins, itinéraire parcouru pour les manifestations, lieu de stationnement de caravanes)
	Données relatives aux enquêtes (objet de la demande, synthèse de l'enquête, avis rendu)
Catégories de destinataires	
	Services en charge des traitements et direction du cabinet
	Forces de l'ordre
	Autres administrations (ARS, hôpitaux psychiatriques, mairies, communautés d'agglomération, service départemental d'incendie et de secours) Parquet
	Service national des enquêtes administratives de sécurité

Préfecture de l'Ariège

Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	5 ans
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	14/12/23

Activité n° 3 : Polices administratives

Finalités	
Finalité 1	Vidéo-protection
Finalité 2	Armes, explosifs, activités pyrotechniques et artificiers
Finalité 3	Réglementation aérienne
Finalité 4	Débites de boissons et établissements assimilés
Finalité 5	Activités privées de surveillance et de gardiennage ; gardes particuliers
Finalité 6	Polices municipales
Finalité 7	Manifestations sportives
Finalité 8	Chiens dangereux
Finalité 9	Convoyeurs de fonds
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements Décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles Décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives
Catégories de personnes concernées	
	Usagers
	Professionnels
	Candidats (activités privées de sécurité, policiers municipaux, agents de sûreté)
	Fédérations sportives
	DSAC / DZPAF
	Forces de l'ordre / autorité judiciaire
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées personnelles et professionnelles
	Vie professionnelle (nom de l'employeur, SIRET, caractéristiques de l'arme et des explosifs, prestation de serment, n° de carte et date de délivrance pour les détenteurs d'armes, injonction préfectorale et notification de la décision du préfet pour les interdictions de détention d'armes, type de licence et horaire de fermeture pour les débits de boissons, résultats d'enquêtes administratives)
	Données sur la manifestation sportive projetée et les activités en lien avec les réglementations aériennes comme survol de drones, lâcher de ballon (date, horaire, parcours ou lieu, nombre de personnes attendues)
	Données concernant les débits de boissons (type de licence, horaire de fermeture, fermeture définitive ou cession du fonds de commerce)

Préfecture de l'Ariège

	Données sensibles : santé (aptitude médicale pour le port d'armes par les policiers municipaux et les convoyeurs)
	Données relatives aux infractions et aux condamnations
	Données de localisation (pour les carrières d'où proviennent les artifices, lieu faisant l'objet de la vidéoprotection ou lieu d'utilisation projetée pour les explosifs)
	Cartographie, données géographiques
Catégories de destinataires	
	Services en charge des traitements
	Membres de la commission départementale de vidéoprotection
	Forces de l'ordre, autorité judiciaire
	Autres administrations (ARS, mairies)
	Formateurs et professionnels
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	1 an pour les manifestations sportives et aériennes (et 3 ans pour les récurrentes) 3 ans pour les aéronefs / survols 5 ans pour les données relatives aux armes/explosifs/vidéoprotection 10 ans pour les aérodromes
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	14/12/23

Activité n° 4 : Réglementation générale, associations et fondations

Finalités	
Finalité 1	Législation funéraire (le RGPD ne concerne pas les personnes décédées)
Finalité 2	Délivrance de l'agrément aux sociétés de domiciliation d'entreprise, revendeurs d'objets mobiliers
Finalité 3	Service national (recensement)- Suivi des demandes d'option des jeunes binationaux pour le service national
Finalité 4	Associations culturelles
Finalité 5	Dons et Legs
Finalité 6	Tourisme : offices de tourisme, carte de guide conférencier, communes / stations touristiques
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	Décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements Décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles Circulaire du 3 décembre 2009 relative aux communes touristiques et aux stations classées mentionnées dans le code du tourisme.
Catégories de personnes concernées	
	Usagers/ déclarants
	Membres des associations/fondations
	Professionnels (gérants d'entreprises)
	Huissiers
	Opérateurs funéraires
	Mairies + EPCI
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées personnelles et professionnelles, CNI
	Vie personnelle (situation familiale, nationalité)
	Vie professionnelle (fonction, poste occupé, types de licences, diplômes obtenus, attestations, éléments contenus dans les CV, tout autre document justifiant du parcours professionnel du demandeur pour obtenir le titre souhaité, domaine d'habilitation, date de la décision administrative)
	Éléments d'ordre économique et financier (Siret, K-Bis, RIB)
	Données de localisation (adresse de l'évènement)
	Condammations pénales ou infractions (casier judiciaire pour les

Préfecture de l'Ariège

	opérateurs funéraires)
	Données sensibles : religion, opinions politiques, appartenance syndicale, voire orientation sexuelle (pour les associations et les fondations)
Catégories de destinataires	
	Services internes en charge des traitements
	Forces de l'ordre
	Administrations (mairies, hôpitaux, offices du tourisme)
	Représentants des associations et fondations
	Usagers
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	10 ans – Agréments / 12 ans – Arrêtés tourisme 2 ans – Service national 2 ans – Donations Aucune conservation des données financières
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	14/12/23

Activité n° 6 : Sécurité routière

Finalités	
Finalité 1	Gestion des professions réglementées (Taxis, VTC, fourrières, centres psychotechniques, etc.)
Finalité 2	Police administrative (suspension du permis de conduire, commissions médicales, récupération de points, etc.)
Finalité 3	Accidentologie
Finalité 4	Habilitation SIV / Police municipale
Bases de licéité	
RGPD	OUI Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	<p>Loi n° 90-1131 du 19 décembre 1990 insérant au livre II (partie Législative) du code de la route un titre VIII relatif à l'enregistrement et à la communication des informations relatives à la documentation exigée pour la conduite et la circulation des véhicules</p> <p>Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements</p> <p>Circulaire du 12 mars 1993 relative à la protection de la vie privée en matière de traitements automatisés : application aux administrations et à l'ensemble du secteur public de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ; rôle des ministères et coordination par le commissaire du Gouvernement auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (C.N.I.L.)</p> <p>ODAC / Arrêté du 29 juin 1992 portant création du Système national des permis de conduire</p>
Catégories de personnes concernées	
	Gérants d'entreprises
	Chauffeurs professionnels
	Professionnels de l'automobile
	Policiers municipaux
	Professionnels de santé
	Automobilistes
	Membres d'associations
	Usagers
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées, justificatifs...
	Informations d'ordre économique et financiers

Préfecture de l'Ariège

	Données concernant des infractions et des condamnations
	Données dites sensibles : santé
	Éléments relatifs à la vie personnelle
	Éléments relatifs à la vie professionnelle
Catégories de destinataires	
	Services en charge de la sécurité routière
	Médecins agréés
	Forces de l'ordre
	DDETSPP / DDT
	Autorités judiciaires
Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	3 mois pour les données sensibles (médical, RIB, Impôts, justificatifs) 6 ans pour les archives dématérialisées (AP / Tableaux des contrevenants, coordonnées NePH)
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	14/12/2023

Activité n° 7 : Actions de sécurité civile et de gestion de crises

Finalités	
Finalité 1	Annuaire opérationnels
Finalité 2	Dispositifs d'informations et d'alertes
Finalité 3	Formations de sécurité civile
Finalité 4	Indemnisation des membres de jurys de secourisme
Finalité 5	Agrément des associations
Finalité 6	Établissements recevant du public
Finalité 7	Gestion des habilitations
Bases de licéité	
RGPD	Oui 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Professionnels
	Membres des jurys, conseils et commissions
	Usagers (candidats)
	Agents des partenaires publics (collectivités territoriales, SDIS etc.)
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées
	Éléments relatifs à la vie professionnelle
	Éléments d'ordre économique et financier
Catégories de destinataires	
	Agents du SIDPC
	Corps préfectoral
	Service en charge des règlements
	Autres administrations (SDIS, forces de l'ordre, communes etc.)
	Ministère de l'intérieur (DGSCGC)
	Personnes concernées
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	5 ans
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	14/12/23

Activité n°8 : Qualité, accueil et performance

Finalités	
Finalité 1	Organisation de l'accueil
Finalité 2	Suivi des engagements qualité
Finalité 3	Mesure de la performance
Finalité 4	Recueil des demandes des usagers
Bases de licéité	
RGPD	Oui 6 1(f) qualité du fonctionnement des services
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Catégories de personnes concernées	
	Usagers
	Agents
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées
	Eléments relatifs à la vie personnelle
	Eléments relatifs à la vie professionnelle
	Statistiques
	Retours qualité
Catégories de destinataires	
	Services en charge des traitements
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	5 ans
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	14/12/23

Activité n° 9 : Gestion des ressources humaines

Finalités	
Finalité 1	Processus de recrutement des contractuels, des apprentis, des stagiaires et des personnels en service civique
Finalité 2	Gestion administrative des agents
Finalité 3	Gestion de la campagne des entretiens annuels professionnels
Finalité 4	Gestion des avancements et des mobilités
Finalité 5	Entretiens menés par le conseiller mobilité carrière et réalisation des bilans de compétence
Finalité 6	Suivi des absences
Finalité 7	Gestion de la paye (traitements, primes, astreintes, GIPA, remboursement domicile travail, etc.)
Finalité 8	Mise en œuvre de la formation des agents (besoins en formation et formations suivies, suivi du compte personnel de formation etc.)
Finalité 9	Organisation des élections professionnelles
Finalité 10	Gestion du temps de travail (temps partiel, interventions, heures supplémentaires, etc.) et organisation du travail
Finalité 11	Gestion relative aux demandes des comptes épargne temps des agents
Finalité 12	Gestion du dispositif de télétravail
Finalité 13	Pilotage de la masse salariale, suivi des effectifs et réalisation de statistiques
Finalité 14	Mise en œuvre du dialogue social
Finalité 15	Gestion des procédures disciplinaires
Finalité 16	Gestion du contentieux
Finalité 17	Gestion des agents partant à la retraite
Finalité 18	Gestion et diffusion des plannings de présence, d'organigrammes
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 (1) c le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la préfecture est soumise, notamment : - Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié (droits/obligations/gestion des contractuels) - Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 (formation) - Décret n° 2009-1065 du 28 août 2009 (CET) - Décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature - Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 (comités sociaux d'administration) - Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 (compte personnel de formation) Pour les autres finalités, la base juridique est l'article 6 (1) f du RGPD : le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la préfecture (gérer les moyens humains nécessaires à la réalisation de ses missions)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté)	Non

Préfecture de l'Ariège

de l'Etat)	
Fondements juridiques	
	Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État
Catégories de personnes concernées	
	Candidats à un poste de contractuel
	Agents titulaires et contractuels
	Volontaires en service civique
	Membres de la famille d'un agent ou autre personne à contacter
	Stagiaires et apprentis
	Prestataires de service (formation)
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées personnelles et professionnelles, photos
	Vie personnelle et justificatifs (situation familiale)
	Vie professionnelle (éléments contenus dans le CV, poste occupé, position administrative, formations suivies et besoins exprimés, appréciation de l'agent et souhait éventuel de mobilité, dates des différents congés, des absences, dates de départ, jours de télétravail, nom du prestataire de service etc.)
	Éléments d'ordre économique et financier (RIB, avis d'imposition, bulletins de paie, rémunération versée dont montant des primes, heures supplémentaires, imputations budgétaires etc.)
	Présence et discipline : aperçu des présences, motifs des absences, mesures disciplinaires
	Éléments contenus dans le dossier de contentieux
	Données sensibles : appartenance syndicale, santé, religion (selon le droit du travail)
	NIR (selon le droit social)
Catégories de destinataires	
	Services en charge des traitements
	Représentants du personnel
	DRH ministérielles (MIOM, MASA, MTES, MSO, Finances)
	Direction régionale des finances publiques
	Personnes concernées
	Hiérarchie de l'agent
	Prestataires de service
	Directions départementales interministérielles
	DINUM (annuaire Maia)
	La Caisse des dépôts et consignations (comptes formation)
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	Selon les circulaires NOR/E80/G/98100092/C/AD 98-5 du 19 juin 1998 et NOR/FPP/A/9330043/C/AD 95-1 du 27 janvier 1995

Préfecture de l'Ariège

Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	14/12/23

Activité n°10 : Gestion de l'action sociale

Finalités	
Finalité 1	Organisation de l'évènement annuel « arbre de Noël »
Finalité 2	Versement de prestations sociales et diverses aides
Finalité 3	Gestion des actions d'initiative locale
Finalité 4	Gestion et suivi de la dotation handicap
Finalité 5	Gestion des offres et des aides aux loisirs
Finalité 6	Attribution de logements – contingent préfectoral
Finalité 7	Traitement des demandes de places en crèche
Finalité 8	Restauration collective
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 (1) f: le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la préfecture (en référence à l'article L731-1 et suivants du Code général de la fonction publique relatif à l'action sociale)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État
Catégories de personnes concernées	
	Agents
	Membres de la famille de l'agent
	Prestataires externes
	DRH ministérielles (MIOM, MTES, MASA, MSO)
Catégories de données traitées	
	Coordonnées personnelles et professionnelles
	Vie personnelle (situation familiale, composition du foyer, date de naissance des enfants, livret de famille)
	Vie professionnelle (statut, catégorie, ministère d'appartenance, grade, corps, dénomination sociale du fournisseur)
	Informations d'ordre économique et financier (ressources financières, RIB, avis d'imposition, attestation de versement d'allocations familiales, décision de versement par la préfecture avec montant, indice majoré)
	Données sensibles selon les dossiers : santé (handicap) et justificatifs (décisions MDPH)
Catégories de destinataires	
	Service d'action sociale
	Le service en charge des finances pour le paiement
	DDFIP
	Prestataires de services participant à la réalisation des actions sociales (loisirs, restauration)
	Bailleurs
	Assistante sociale de la préfecture

Préfecture de l'Ariège

Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	Selon les circulaires NOR/E80/G/98100092/C/AD 98-5 du 19 juin 1998 et NOR/FPP/A/9330043/C/AD 95-1 du 27 janvier 1995
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	14/12/23

Activité n° 11 : Santé et médecine de prévention

Finalités	
Finalité 1	Gestion des accidents de travail
Finalité 2	Gestion des visites médicales
Finalité 3	Instructions sur les aménagements de poste
Finalité 4	Suivi de la santé au travail – risques psychosociaux (préparation des dossiers pour la cellule de veille)
Finalité 5	Suivi des agents en congé longue maladie, en congé longue durée, en temps partiel thérapeutique etc.
Finalité 6	Suivi des vaccinations
Finalité 7	Suivi du recensement des agents reconnus travailleurs handicapés
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 (1) c du RGPD – le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la préfecture est soumise.
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié (droits/obligations/gestion des contractuels)
Catégories de personnes concernées	
	Agents
	Équipe médicale
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées
	Vie personnelle
	Vie professionnelle (grade, carrière, date d'entrée dans l'administration etc.).
	Données de localisation (secteur géographique de compétence du médecin)
	Informations d'ordre économique et financier (taux de rémunération, RIB)
	Données sensibles : santé (état de santé, RQTH, récapitulatif des arrêts de travail, date accident, date arrêt, rechute, date rapport, date arrêté, date reprise, date de consolidation, avis du médecin de prévention ou de la commission de réforme, soins dispensés, informations sur les vaccinations précédentes) et justificatifs (certificats médicaux)
	NIR
Catégories de destinataires	
	Services en charge du traitement
	Médecin de prévention

Préfecture de l'Ariège

	Membres du comité médical
	Médecin expert agréé
	Ergonome du travail
	Assistante sociale de la préfecture
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	Données du dossier individuel conservées selon les durées prévues à l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif à la composition du dossier individuel des agents publics géré sur support électronique
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	14/12/23

Activité n°12 : Systèmes d'informations et de communication

Finalités	
Finalité 1	Gestion des annuaires téléphoniques et numériques
Finalité 2	Gestion de la messagerie électronique professionnelle et des listes de diffusion
Finalité 3	Gestion de la téléphonie (fixe et mobile) – mutualisation des standards
Finalité 4	Gestion des comptes Orion - suivi de l'accès à internet
Finalité 5	Recensement des habilitations informatiques des applications installées en préfecture et en sous-préfecture
Finalité 6	Inventaire des matériels informatiques et télécoms mis à la disposition des agents ; gestion des droits d'accès aux copieurs
Finalité 7	Gestion des demandes support utilisateur
Finalité 8	Enregistrement des appels téléphoniques reçus au standard
Finalité 9	Tenue du registre de récépissé de délivrance des cartes agents
Finalité 10	Générer des statistiques et des rapports liés à l'utilisation du téléphone par les usagers de la préfecture
Finalité 11	Organisation des astreintes techniques au SNUM
Finalité 12	Gérer les contacts techniques du SNUM (sous-traitance)
Finalité 13	Gestion de la vidéo surveillance des bâtiments de la préfecture
Finalité 14	Gestion des contrôles d'accès et des copieurs
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 (1) f du RGPD – fourniture des moyens numériques nécessaires à l'activité des agents de la préfecture
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	Décret 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des SGCD
Catégories de personnes concernées	
	Agents
	Professionnels (Sous-traitants, autres administrations)
Catégories de données traitées	
	Données d'identification (dont RIO, matricule), coordonnées professionnelles (mail, n° de téléphone, adresse postale)
	Vie professionnelle (fonction, affectation, habilitations professionnelles, profil métier, grade, service d'appartenance)
	Images vidéo
	Données sur les matériels (numéro de série, N° carte SIM, code PUK, IMEI)
	Journal des communications entrantes et sortantes ; données de connexion (date et heure de connexion, sites et pages internet visités, mots de passe, journaux Windows ou logiciel libre)
	Données sur les incidents remontés au SNUM (objet, date de survenance, n° ticket, résolution du problème)

Préfecture de l'Ariège

	Données sur les habilitations : droits d'accès aux serveurs
Catégories de destinataires	
	Service en charge du traitement
	Hiérarchie
	DDI (mutualisation des moyens informatiques au SGCD)
	Ministère de l'Intérieur
	Sous-traitants
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	Selon les circulaires NOR/E80/G/98100092/C/AD 98-5 du 19 juin 1998 et NOR/FPP/A/9330043/C/AD 95-1 du 27 janvier 1995
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	14/12/23

Activité n° 13 : Finances, immobilier, logistique

Finalités	
Finalité 1	Délivrance des cartes achats et gestion de la dépense
Finalité 2	Gestion des habilitations CHORUS
Finalité 3	Remboursement des frais de déplacements
Finalité 4	Tableau de suivi des recettes
Finalité 5	Tenue de la liste des guide-files et serre-files
Finalité 6	Tenue du registre des entreprises réalisant une prestation dans le bâtiment
Finalité 7	Suivi des contrats et marchés
Finalité 8	Recensement et suivi des travaux – maintenance des appareils
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (b) et (f) du règlement européen 2016/679
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	Décret 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des SGCD
Catégories de personnes concernées	
	Agents des DDI et de la préfecture
	Professionnels (Sous-traitants et ses salariés intervenant sur le bâtiment)
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées professionnelles
	Vie professionnelle (nom de l'entreprise ; administration d'affectation/direction/fonction ; matricule)
	Éléments d'ordre économique et financier (pour la carte achat : n° de carte, plafond annuel autorisé, plafond par opération, solde annuel et mensuel ; RIB ; K-Bis ; attestations fiscales des entreprises).
	Données du véhicule de l'agent (immatriculation, type de véhicule)
Catégories de destinataires	
	Service interne
	DDFIP
	Centre de service partagé et service facturier
	Prestataire
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	Selon la charte CHORUS

Préfecture de l'Ariège

Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	14/12/23

Activité n° 14 : Étrangers

Finalités	
Finalité 1	Suivi des titres de séjour
Finalité 2	Suivi des refus de séjour, mesures d'éloignement, décision restrictives de liberté (placement en CRA, assignation à résidence)
Finalité 3	Suivi des étrangers incarcérés
Finalité 4	Suivi des contentieux
Finalité 5	Suivi des demandes d'asile
Finalité 6	Traitement des signalements lutte contre la fraude et trouble à l'ordre public
Finalité 7	Recensement et suivi des mineurs non accompagnés
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Usagers et membres de sa famille (ou personne l'hébergeant)
	Élus ou membres d'association étant intervenu sur le dossier d'un étranger
	Professionnels (avocats)
Catégories de données traitées	
	Données d'identification (dont n° AGDREF, n° OFPRA), coordonnées personnelles et professionnelles, pièces justificatives (photocopie passeport, visa, titre de séjour, justificatif de domicile). Date de fin de validité titre de séjour ou passeport
	Photo d'identité ; empreintes digitales
	Vie personnelle (date et lieu de naissance, nationalité, situation familiale, composition du foyer)
	Vie professionnelle (employeur, profession exercée, nom de l'avocat, mandat électoral)
	Éléments d'ordre économique et financier (salaire perçu, autres ressources ; avis d'imposition)
	Date et nature d'une décision administrative (refus de séjour, OQTF, assignation à résidence)
	Infractions et condamnations (B2, casier judiciaire étranger) ; comportement de l'étranger au regard de l'ordre public ; date de remise en liberté
	Données sensibles : santé (antécédents médicaux et si demandeur présente une situation d'handicap ; suivi donné par l'OFII)

Préfecture de l'Ariège

	NIR
	Éléments juridictionnels (juridiction, n° de recours, décision de la juridiction rendue, montant des condamnations et des frais irrépétibles)
	Données de localisation (lieu d'incarcération de l'étranger détenu ; centre de rétention administratif où l'étranger est placé ; adresse du centre d'accueil pour demandeur d'asile)
Catégories de destinataires	
	Service interne
	Référent fraude départemental
	Autres préfectures
	Ministère de l'Intérieur (Direction générale des étrangers en France)
	Autorité judiciaire
	Autres administrations et assimilées (OFII, administration pénitentiaire, Assurance maladie, consulats de France, départements - aide sociale à l'enfance)
	Forces de l'ordre (gendarmerie, police aux frontières, direction départementale de la sécurité publique)
	Avocats
	Personnes concernées
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	Selon le CESEDA
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	14/12/23

Activité n°15 : Élections

Finalités	
Finalité 1	Tenue de la liste des délégués des commissions de contrôle
Finalité 2	Rémunération des personnels affectés aux travaux des élections
Finalité 3	Tenue du listing des officiers de police judiciaire pour les procurations
Finalité 4	Recueil et instruction des candidatures
Finalité 5	Tenue de la liste électorale (établissement et révision) + liste de détenus
Finalité 6	Mise sous pli des documents de propagande électorale
Finalité 7	Remboursement des frais de campagne
Finalité 8	Suivi de la composition des conseils municipaux (démissions de maires, adjoints)
Finalité 9	Versement de l'indemnité forfaitaire aux grands électeurs (élections sénatoriales)
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (c) et (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	Code électoral LOI n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements Décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 relatif à la mise en œuvre de deux traitements automatisés de données à caractère personnel dénommés « Application élection » et « Répertoire national des élus »
Catégories de personnes concernées	
	Candidats et élus
	Agents
	Délégués pour les commissions de contrôle des listes électorales
	Membres des bureaux de vote
Catégories de données traitées	
	Données d'identification (Etat-civil, date et lieu de naissance), coordonnées personnelles et professionnelles (courriel, téléphone et adresse postale)
	Vie professionnelle (profession, fonction, affectation, grade ; n° immatriculation des fonctionnaires en charge de l'organisation logistique des journées électorales ; demande du code CSP pour vérifier les conditions d'éligibilité)

Préfecture de l'Ariège

	Infractions et condamnations (B2)
	Données sensibles : opinions politiques (nuance)
	Élément d'ordre économique et financier (RIB ; montant de l'indemnité)
	Données de localisation (bureaux de vote ; commune du mandat exercé ; ancienne affectation et commune de désignation pour les délégués)
	Durée des mandats ; heures travaillées
Catégories de destinataires	
	Ministère de l'Intérieur (DMATES/BEP)
	Direction du cabinet / SGCD
	Mairies
	Prestataire (pour la mise sous pli de la propagande électorale ; routeur)
	Partis politiques
	Usagers
	Personnes concernées
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	5 ans
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	14/12/2023

Activité n° 16 : Coordination des politiques publiques

Finalités	
Finalité 1	Tenue et publication du Recueil des actes administratifs sur le site internet de la préfecture.
Finalité 2	Suivi de la composition des commissions consultatives créées par le Préfet, permettre des contacts aisés pour les convocations, listes d'émargement, renouvellements (exemples : CODIR, collèges des chefs de services de l'État, commission de surendettement)
Finalité 3	Suivi des délégations de signature du Préfet aux membres du corps préfectoral et agents
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Membres des commissions
	Usagers
	Elus
	Professionnels
	Agences de l'Etat
Catégories de données traitées	
	Données d'identification (potentiellement tout type de données personnelles de cette catégorie au regard de la diversité des actes publiés au RAA, telles que décisions de portée générale, signature non manuscrite, nom d'une société), coordonnées personnelles et professionnelles (adresse de courriel)
	Champ matériel de la délégation de signature
	Données sensibles : par exemple appartenance syndicale (liste des conseillers du salarié : donnée sensible rendue publique par l'intéressé). La signature de l'autorité signataire ne doit pas apparaître.
Catégories de destinataires	
	Service en charge des traitements
	Corps préfectoral
	Professionnels d'un secteur d'activité (par exemple pour la commission départementale d'aménagement commercial)

Préfecture de l'Ariège

	Citoyens (lecture du RAA sur internet)
	Agents de DDI
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	5 ans
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	14/12/23

Activité n°17 : Expertise ressources titres

Finalités	
Finalité 1	Gestion des habilitations des agents du CERT et des mairies
Finalité 2	Coordonnées des interlocuteurs du CERT
Finalité 3	Suivi de l'activité (production de titres et actions réalisées par les agents)
Finalité 4	Suivi du contrôle interne (notamment par des contrôles aléatoires)
Finalité 5	Lutte contre la fraude interne et externe
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Oui
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Agents
	Usagers (dont ceux suspectés de fraude)
	Partenaires publics
Catégories de données traitées	
	Éléments d'identification, coordonnées professionnelles
	Vie professionnelle (matricule, fonction, profil attribué, etc.)
	Type de dossiers, motif des refus
	Données relatives aux titres (type, numéro)
	Données relatives aux infractions et condamnations (antécédents judiciaires)
Catégories de destinataires	
	Service en charge des traitements, le référent fraude départemental
	Parquet, tribunal judiciaire (OST, fiches FPR)
	Services de police et de gendarmerie
	Mairies
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	Selon les conditions de l'application TES
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	14/12/23

Activité n°18 : Contrôle de légalité et affaires juridiques

Finalités	
Finalité 1	Suivi des contentieux (hors étrangers)
Finalité 2	Exercice du contrôle de légalité
Finalité 3	Permettre le suivi des dotations par collectivité
Finalité 4	Fichier des interlocuteurs (correspondants, référent pour le contrôle de légalité)
Finalité 5	Suivi des lettres d'observations au titre du contrôle de légalité
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Agents
	Usagers
	Elus locaux
	Avocats
	Professionnels (ex : architectes, géomètres, notaires pour les demandes d'autorisation d'urbanisme)
Catégories de données traitées	
	Données d'état civil (ça peut être les initiales de l'agent qui traite un dossier) et coordonnées (personnes concernées par les actes soumis au contrôle de légalité) Données sur la vie professionnelle (agents de la fonction publique territoriale, avocat, dirigeant de société) Données sur la vie personnelle Eléments d'ordre économique et financier (rémunération, régime indemnitaire au titre des mandats électoraux, RIB)
	Eléments d'ordre juridictionnel : n° de recours, juridiction concernée, sens et date de la décision du tribunal, montant des condamnations et des frais irrépétibles
	Potentiellement tout type de données sensibles pour les contentieux.
	N° d'actes dans télérecours
Catégories de destinataires	
	Service en charge des traitements
	Juridictions administratives
	Elus
	Personnes qualifiées

Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	Contrôle de légalité : Fichiers interlocuteurs : durée du mandat ou de l'exercice de la fonction Fichiers de suivi des lettres d'observations : pas de durée de conservation prévue
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	14/12/23

Activité n°19 : Politique environnementale

Finalités	
Finalité 1	Suivi des personnes exerçant la fonction de commissaire enquêteur (ex : recensement sur la liste d'aptitude et assurer une communication avec eux)
Finalité 2	Organisation des enquêtes publiques
Finalité 3	Réunion des commissions environnementales (convocations)
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements Code de l'environnement Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique
Catégories de personnes concernées	
	Exploitants d'établissements relevant de la législation liée à l'environnement
	Professionnels (commissaires enquêteurs, représentants d'associations et de divers organismes)
	Usagers (citoyens)
	Collectivités territoriales et EPCI
	Associations environnementales
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées postales et téléphoniques, justificatifs (CNI)
	Vie professionnelle (profession exercée, fonction, date de fin de fonction, nombre d'enquêtes réalisées et de formations suivies sur les deux dernières années pour le candidat à la liste des commissaires enquêteurs), pièces justificatives (documents justifiant du parcours professionnel pour obtenir le titre souhaité - copie des diplômes)
	Mandat (date de fin de fonction)
	Observations du public
	Infractions et condamnations (B2 pour la fonction de commissaire enquêteur)
	Toutes les études environnementales, documents d'urbanisme et cadastraux et registres.
Catégories de destinataires	
	Service en charge des traitements ; préfectures des départements limitrophes (liste des commissaires enquêteurs)
	Membres des commissions

Préfecture de l'Ariège

	Collectivités territoriales du département
	Cours et tribunaux administratifs
	Autres services de l'Etat (DDI)
	Pétitionnaires
	Usagers
	Commissaires enquêteurs
	Associations
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	10 ans
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	14/12/23

Activité n°20 : Versement de subventions

Finalités	
Finalité 1	Suivi des subventions versées aux territoires / aux entreprises / aux associations
Finalité 2	Accompagner les porteurs de projets
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Responsables ou contacts au sein des structures demandeuses
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées postales et téléphoniques
	Montant de la subvention
	RIB du porteur de projet
Catégories de destinataires	
	Services en charge des traitements
	Direction en charge des finances (pour le versement) et préfecture de région
	Collectivités territoriales du département et leurs regroupements
	Entreprises
	Associations
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	10 ans à compter du dernier paiement
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	14/12/2023

Activité n°21 : Politique de la ville et aménagement du territoire, hébergement et logement

Finalités	
Finalité 1	Gestion des expulsions locatives - évolution de la situation du locataire tout au long de la procédure d'expulsion locative (aide à la décision pour octroi du concours de la force publique)
Finalité 2	Conseils citoyens (composition)
Finalité 3	Suivi des conventions conclues –dispositif des adultes relais
Finalité 4	Tenue de répertoires (maires et présidents EPCI quand il y a dans les collectivités des quartiers prioritaires – politique de la ville; chefs de projets contrats de ville ; référents actions cœur de ville ; contacts pour les maisons de service public, pour le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics et)
Finalité 5	Tenue de diverses commissions (DALO, CCAPEX, COPII) : fiches individuelles de synthèse et rédaction de compte-rendu)
Finalité 6	Recrutement du délégué du préfet
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Agents
	Usagers
	Parfois huissiers
	Bailleur
	Partenaires (collectivités)
Catégories de données traitées	
	Données d'état civil et coordonnées postales et téléphoniques
	Vie personnelle (situation familiale, composition du foyer, logement occupé)
	Vie professionnelle
	Données d'ordre économique et financier (situation économique-revenus ; montant de la dette locative et autres dettes – dossier Banque de France - du foyer faisant l'objet d'une mesure d'expulsion et rapport d'enquête fait par les services sociaux)
Catégories de destinataires	
	Service interne ; le délégué du préfet

Préfecture de l'Ariège

	Forces de l'ordre
	Bailleurs ou propriétaires
	Huissiers
	Personnes concernées
	Conseil départemental ; DDI
	CAF/MSA
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	Dossiers CCAPEX et DALO : conservation pendant 10 ans, puis versement aux archives départementales (une année de référence) et élimination Dossier Politique de la ville : conservation à la DDETSPP
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	14/12/23